

## COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2020

Convocation: 02 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le neuf juillet, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Gouzeaucourt, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Jacques RICHARD, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée trois jours francs à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers Absents : 3 pouvoirs

Nombre de Conseillers Présents: 16

Etaient présents: M. RICHARD Jacques - M. DECAMPS Hervé - Mme LEFEBVRE Delphine -

M. MUNCHOW Eric - Mme CHOQUET Marie-Françoise - Mme DEFAWE Danielle -

M. MONVOISIN Bruno - M. CAREMELLE Yannick - M. MAUFROY David -

M. PAMELLE Philippe - Mme DUBUS Julie - Mme DUBOIS Céline - M. CAREMELLE Antoine -

M. SAVARY Arsène - M. MOLLET Michaël - Mme COLAR Audrey

<u>Absents excusés</u>: Mme BERTRAND Annie, qui donne pouvoir à M. RICHARD Jacques Mme DELOBEL Brigitte, qui donne pouvoir à Mme DUBUS Julie Mme CLIQUENNOIS Christelle, qui donne pouvoir à M. CAREMELLE Antoine

Le Conseil choisit pour secrétaire M. CAREMELLE Antoine

## **HUIS CLOS**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal le vote du huis clos pour cette réunion, (suivant l'article L. 2121-18 du CGCT).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité, décide le huis clos pour cette réunion.

# I - APPEL D'OFFRES : PASSATION D'UN MARCHE DE TRAVAUX POUR L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTE PLURI-PROFESSIONNELLE ET UNIVERSITAIRE

Objet : Attribution marché n° 2020-1 – Assistance à Maîtrise d'ouvrage (AMO) pour maison de santé pluri-professionnelle et universitaire

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché pour Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour maison de santé pluri-professionnelle et universitaire a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée < 90k euros Hors taxes, Article R.2123-1 et suivants du code de la commande publique, soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Cette consultation a été lancée le 10 mars 2020 pour une remise des offres le 14 avril 2020 à 12 heures et avis rectificatif publié le 11 avril 2020 pour une remise des offres fixée au 05 mai 2020 à 12H00.

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise des candidatures et des offres.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

La consultation comprend : Marché Public de Services (prestations intellectuelles) – mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) relative à la construction d'une maison de santé pluri professionnelle et universitaire.

Les membres de la commission des travaux se sont réunis le 09 juillet 2020 à 18H00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Intitulé : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) relative à la construction d'une maison de santé pluri professionnelle et universitaire.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir le prestataire suivant :

VERDI CONSEIL NORD DE FRANCE 80 rue de Marcq 59290 WASQUEHAL

## Critères d'attribution du marché

		TOTAL	Note Prix	Note Tech.	Note Délai	PRIX
n°5	VERDI	91,10	37,10	24,00	30	45 525,00€
n°10	MPI Dev.	88,10	40,00	19,00	29,10	42 220,00€
n°3	MCI	74,77	27,17	24,00	23,6	62 160,00 €

Le marché est attribué au prestataire retenu : VERDI CONSEIL NORD DE FRANCE

Le montant du marché est conforme aux critères d'attribution étudiés par la Commission des Travaux.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir et de valider ainsi la proposition de la commission des travaux.
- Approuve les clauses des marchés définies ci-dessus, à passer avec le prestataire cité ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations et à effectuer toutes les démarches,
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

## II -SUBVENTION OU AVANCE ASSOCIATION SPORTIVE DE GOUZEAUCOURT

Un débat s'engage sur la situation financière de l'A.S.G., le Conseil Municipal n'a pas à intervenir dans la gestion interne d'une association.

Le Conseil Municipal doit se déterminer sur 2 propositions :

- Avance de 1000.00 € sur la subvention de 2021
- Augmentation en 2020 de 50 % de la subvention
   La première proposition recueille 18 voix
   La seconde proposition recueille 1 voix

Une commission d'attribution des subventions aux associations aura lieu à l'automne.

#### III- TRAVAUX SALLE DES FETES, AVENANTS POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lors de l'avancée du chantier il a été constaté des travaux supplémentaires, tels que la découverte d'une citerne des sanitaires, créée avant la création du tout à l'égout, à reboucher. Il faudra consolider les fondations car elle est située sous la dalle de la cuisine.

Des interventions supplémentaires seront nécessaires sur la charpente, le faux-plafond comporte des suspentes non-conformes.

Il est nécessaire d'assurer un nettoyage spécifique exigé par les conditions sanitaires du COVID 19, un contrat a été signé avec une entreprise spécialisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable aux travaux supplémentaires nécessaires qui seront nécessaires pendant le déroulement du chantier de la salle des fêtes.

## <u>IV – QUESTIONS DIVERSES</u>

## PLACE DE LA GARE - TRAVAUX

Il est demandé si les travaux de la Place de la Gare vont être réalisés.

Monsieur le Maire répond que ces travaux seront réalisés à la rentrée.

NOREADE va faire des relevés de niveaux, lorsqu'il pleut une grosse flaque importune les riverains.

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers n'ayant plus de question, le Maire lève la séance, il est 22 h.

Le Maire, Le Secrétaire,

M. RICHARD Jacques M. CAREMELLE Antoine

M. DECAMPS Hervé Mme LEFEBVRE Delphine

M. MUNCHOW Eric Mme CHOQUET Marie-Françoise

Mme DEFAWE Danielle M. MONVOISIN Bruno

M. CAREMELLE Yannick M. MAUFROY David

M. PAMELLE Philippe Mme DUBUS Julie

Mme DUBOIS Céline M. SAVARY Arsène

M. MOLLET Michaël Mme COLAR Audrey

Mme BERTAND Annie, qui donne pouvoir à M. RICHARD Jacques

Mme DELOBEL Brigitte, qui donne pouvoir à Mme DUBUS Julie

Mme CLIQUENNOIS Christelle, qui donne pouvoir à M. CAREMELLE Antoine